

Cadre d'intervention municipale dans les secteurs dévitalisés et défavorisés par une démarche de revitalisation urbaine intégrée



Table des matières

Avant-propos	5
Mot du maire	6
Mot du directeur général	7
1. Contexte	9
2. Un cadre d'intervention municipale	13
3. Vision et objectifs	14
4. L'intervention municipale en matière de RUI	15
5. Principes directeurs guidant l'intervention municipale en matière de RUI	16
6. Parties prenantes et gouvernance	17
7. Axes d'intervention	20
Crédits	23

Avant-propos

La démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) découle de l'approche territoriale intégrée ou encore de l'approche du développement local. Il s'agit de concepts qui ont gagné en popularité au 21^e siècle et qui représentent un changement de paradigme important. Ce changement de paradigme est lié à une volonté de reconnaître la pluralité de la société et l'hétérogénéité du territoire, de renforcer le processus démocratique et de décentraliser les structures gouvernementales ; tous des éléments qui renvoient à la reconnaissance du local et des spécificités propres au local, d'où l'approche territorialisée¹.

Plus récemment, c'est lors du Sommet de Montréal de 2002 que l'approche de RUI a été identifiée comme une stratégie innovante pour lutter contre la pauvreté. En effet, les chefs de file montréalais ont élaboré des orientations et des priorités pour la ville, où la lutte contre la pauvreté a été retenue et reconnue comme un mandat collectif, et la RUI comme une approche gagnante. Le modèle de revitalisation urbaine intégrée s'inscrit dans une stratégie plus large de développement urbain et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle représente un processus collaboratif et participatif,

lequel encourage toute partie prenante, sous une même vision, à s'investir, en fonction de ses moyens, dans la revitalisation d'un territoire défavorisé et dévitalisé. Concrètement, une démarche de RUI s'appuie sur une variété d'acteurs concertés qui se mobilisent à l'échelle locale pour mettre en œuvre une ou des actions de revitalisation urbaine dans une perspective de lutte contre la pauvreté.

L'élaboration d'un cadre d'intervention municipale dans les secteurs dévitalisés et défavorisés par le biais d'une démarche de revitalisation urbaine intégrée témoigne de la volonté de la municipalité d'agir pour améliorer les conditions de vie des citoyens et citoyennes.

1. Guy MASSICOTTE, Sciences du territoire : perspectives québécoises, Presses de l'Université du Québec, 2008.



Marc Demers
Maire de Laval

Mot du maire

Le cadre d'intervention municipale dans les secteurs dévitalisés et défavorisés par une démarche de revitalisation urbaine intégrée est la suite de plusieurs années de mises en œuvre de démarches sur le territoire lavallois. Cette stratégie innovante, une première au Québec, vise du même élan le développement urbain et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Suivant les enseignements établis par le schéma d'aménagement et de développement révisé et répondant aux enjeux de concertation intersectorielle mis de l'avant lors des travaux de la Politique régionale de développement social, le cadre orientera les actions municipales et permettra la revitalisation des quartiers aux prises avec des défis urbains et socioéconomiques.

Concrètement, la collaboration sera favorisée entre les concertations locales et les services municipaux, ce qui se traduira par un meilleur arrimage entre les interventions locales et régionales. Rappelons que la pauvreté est bien réelle à Laval, et ce, malgré un taux de revenu moyen de la population de Laval plus élevé que la moyenne québécoise. La Ville vise donc à consolider les infrastructures communautaires à l'échelle des quartiers, en concertation avec les organismes liés à l'amélioration de la qualité de vie des personnes.

Sur notre territoire, cela se traduira notamment par une meilleure desserte en infrastructure, une lutte plus efficace contre les îlots de chaleur, un design urbain d'espaces publics sécuritaires et de qualité ainsi que par la redynamisation de rues commerçantes. Cet outil d'intervention structurant se déploiera ainsi selon un axe de développement durable : il concernera les domaines physique, social, communautaire, économique et commercial. En somme, il témoigne de la volonté de la Ville de Laval d'agir pour améliorer les conditions de vie des citoyens et des citoyennes des secteurs les plus dévitalisés et défavorisés.



Jacques A. Ulysse
Directeur général

Mot du directeur général

Élaboré dans une perspective d'implication à long terme, ce cadre d'intervention permettra de consolider et de favoriser l'optimisation des actions municipales. Il constitue un outil d'intervention ciblé pour les services municipaux dans le déploiement de leurs actions au sein des quartiers marqués par la défavorisation et la dévitalisation, et ce, de manière concertée.

Ainsi, la mise en œuvre du cadre d'intervention municipale dans les secteurs dévitalisés et défavorisés par une démarche de revitalisation urbaine intégrée sera assurée par un comité interservices. Il regroupera tous les services municipaux concernés et sera responsable de la production d'un plan d'action quinquennal, lequel tiendra compte des planifications de la Ville et de celles des concertations locales des six secteurs d'aménagement visés.

De plus, parmi les principes directeurs de ce cadre se trouve le « réflexe RUI », qui permettra de consolider et de dynamiser les actions structurantes et concertées, modelées par l'approche de la démarche. Ce réflexe sera intégré au sein même des pratiques dans l'administration municipale, grâce à des mécanismes d'information et en concertation avec la direction générale et le comité exécutif.

Une telle démarche n'est toutefois possible qu'avec l'appui et la mobilisation de nombreux acteurs locaux. L'intervention municipale s'inscrit ici selon une logique de partenariat et de complémentarité, et en respect des nouvelles gouvernances de concertation locale des six secteurs d'aménagement. Notre objectif, à tous, est de développer plus d'initiatives structurantes sur l'ensemble du territoire et d'employer les ressources de manière plus efficiente encore, afin de répondre aux besoins des personnes et des communautés plus vulnérables de manière plus ciblée.



1

Contexte

Après plus de 10 ans de mise en œuvre depuis la première démarche de RUI sur le territoire lavallois, l'implication et la mobilisation des différents services municipaux s'est accrue au fil des années, permettant ainsi de consolider et de favoriser l'optimisation des actions municipales dans un contexte de concertation locale spécifique aux secteurs ciblés.

Le développement du territoire étant un des principaux champs de compétence de la municipalité, il devient inévitable que la Ville de Laval réponde aux principes globaux inhérents à une démarche de RUI en prenant ainsi en compte les secteurs présentant un indice plus élevé de défavorisation et de dévitalisation sur son territoire. Effectivement, le modèle des démarches de RUI comporte des composantes telles que le cadre bâti et l'aménagement, dont l'habitation et la réhabilitation des infrastructures ou encore le développement de nouvelles infrastructures, qui peuvent être des leviers importants dans l'amélioration des conditions de vie de la population lavalloise. Par conséquent, la réussite de tels projets est tributaire de l'implication de la Ville et de ses différents services pour faire en sorte de maximiser les retombées des projets inscrits dans une démarche de revitalisation urbaine intégrée. Ainsi, les services municipaux doivent connaître et comprendre l'approche relative aux démarches de RUI afin de s'engager concrètement dans ce processus. C'est dans ce contexte qu'un cadre d'intervention municipale dans les secteurs dévitalisés et défavorisés par une démarche de RUI a été développé.

Orientations municipales et RUI

En 2015, la Ville de Laval s'est dotée d'une vision stratégique sur un horizon de 20 ans et d'une planification stratégique quinquennale. Dans la foulée de cette refonte, la municipalité a internalisé les

activités de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Laval, suivant l'abolition de celle-ci en 2015, se positionnant désormais en tant que leader du développement social.

Ces transformations ont permis à la municipalité d'exercer un rôle plus significatif en matière de lutte contre la pauvreté et plus spécifiquement auprès des concertations locales et des démarches de RUI. Selon les orientations municipales en vigueur telles que la planification stratégique Urbaine de nature – Laval 2020, le Schéma d'aménagement révisé et de développement et la Politique régionale de développement social de Laval, Laval reconnaît l'importance de l'approche de RUI dans la lutte contre la pauvreté sur son territoire.

I. Planification stratégique

Dans le cadre de sa planification stratégique Urbaine de nature – Laval 2020, l'une des stratégies d'intervention vise à « améliorer les conditions et la qualité de vie des Lavallois, particulièrement celles des citoyennes et des citoyens les plus vulnérables ». L'un des résultats visés en 2020 est de « poursuivre ses démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI) dans les secteurs les plus défavorisés ».

II. Schéma d'aménagement et développement révisé

Dans le second projet du Schéma d'aménagement et de développement révisé, l'une des actions ciblées de la Ville de Laval est de « poursuivre et soutenir les projets de revitalisation urbaine intégrée (RUI) existants et de favoriser l'émergence de nouveaux projets », et ce, afin de répondre à l'objectif 3.4 : Revitaliser les quartiers présentant des défis urbains et socioéconomiques.

III. Politique régionale de développement social de Laval

La Ville de Laval et le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval, en collaboration avec 26 organisations lavalloises du développement social, ont piloté la Politique régionale de développement social de Laval (PRDS), adoptée en juin 2017.

Cette politique ainsi que son plan d'action permettent d'avoir une vue d'ensemble des besoins régionaux en matière de développement social et servent à la planification régionale. En effet, la mise sur pied de cette politique a permis de déterminer les grandes orientations quant au développement social, afin de réaliser un ensemble d'actions stratégiques visant à améliorer les conditions de vie et le développement du potentiel des personnes, des quartiers et de la région dans son ensemble. Elle favorise la mise en commun des ressources et des capacités d'agir des différents partenaires, au service du développement social.

Dans la PRDS, plusieurs grandes orientations sont en lien avec la stratégie de RUI, entre autres les suivantes :

- Développer des quartiers à échelle humaine;
- Renforcer la participation citoyenne et l'inclusion sociale;
- Favoriser la concertation intersectorielle et multiréseau.

Contexte lavallois et besoins en matière de lutte contre la pauvreté

Depuis 2005, Laval s'est démarquée par une croissance démographique soutenue attribuable au taux de naissance, à la migration interrégionale et à l'accueil des personnes immigrantes. Entre 2006 et 2011, le taux de croissance s'est établi à 8,9%, soit près de 5 fois plus élevé qu'à Montréal (1,7%). Entre 2011 et 2016, ce taux de croissance de la population est de 5,3%, une diminution de plus de 3 points de pourcentage par rapport à la période précédente (2006-2011)³. En dépit d'un revenu moyen élevé, la pauvreté est présente sur l'ensemble du territoire lavallois. Selon les statistiques de 2016, à Laval 1 personne sur 10 (46 500 personnes) a un faible revenu. Dans les quartiers Chomedey, Pont-Viau et Laval-des-Rapides, c'est près d'une personne sur cinq. Il existe également une pauvreté enclavée dans certains quartiers mieux nantis comme à Laval-Ouest et certaines zones à l'est⁴.

En effet, à l'aide de l'indice de défavorisation matérielle et sociale de Pampalon⁵, la présence, à Laval, d'une pauvreté enclavée à l'intérieur de quartiers plus aisés et une concentration de la pauvreté au centre-sud du territoire⁶ sont constatées. Au sein de ces quartiers, on dénote une surreprésentation de locataires, d'âinés vivant seuls, une proportion considérable de familles à faible revenu et (de familles monoparentales) où les mères sont les cheffes de famille en situation de pauvreté. Ils se caractérisent également par la présence de nouveaux arrivants, dont le tiers vivent sous la mesure du faible revenu⁷.

En ce sens, la Ville de Laval a entrepris divers travaux en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans le but d'améliorer les conditions

2. Ville de Laval, Mémoire – Lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale : <https://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/Nouvelles/memoire-consultation-solidarite-inclusion-sociale.pdf>.

3. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=2465005&Geo2=CD&Code2=2465&SearchText=Laval&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&TABID=1&type=0>.

4. Centraide, Portrait de Laval 2019 : <https://www.centraide-mtl.org/documents/7063/upload/documents/Portrait-Laval-2018-19.pdf>.

5. R. PAMPALON, D. HAMEL et G. RAYMOND, Un indice de défavorisation pour la planification de la santé et du bien-être au Québec, mise à jour, Institut national de santé publique du Québec, 2001. Disponible en ligne : https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/295-Indice-Defavorisation_2001.pdf.

6. Voir l'annexe 2.

7. Centraide, Portrait de Laval 2019 : <https://www.centraide-mtl.org/documents/7063/upload/documents/Portrait-Laval-2018-19.pdf>.

8. Ville de Laval, Mémoire – Lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale : <https://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/Nouvelles/memoire-consultation-solidarite-inclusion-sociale.pdf>.

de vie de ses citoyennes et citoyens les plus vulnérables. Plusieurs projets sont menés auprès des personnes âgées, des personnes immigrantes, des jeunes et des femmes touchant divers thèmes comme le transport collectif, le logement, la sécurité alimentaire, etc. La Ville de Laval a aussi entamé un processus afin de consolider ses infrastructures communautaires à l'échelle des quartiers, reconnaissant ainsi l'apport des organismes à l'amélioration de la qualité et des conditions de vie de la population⁸. De plus, elle s'est dotée de plusieurs politiques municipales en ce sens, notamment la Politique régionale de développement social, et a obtenu la reconnaissance des programmes Municipalité amie des enfants et Municipalité amie des aînés.

Bref historique de la Stratégie des démarches de RUI pour lutter contre la pauvreté à Laval

Depuis 2008, d'abord menée par la Conférence régionale des élus de Laval puis par la Ville de Laval, la région de Laval a mis sur pied et soutenu financièrement trois démarches concertées de revitalisation urbaine intégrée sur son territoire. Soulignons que la RUI de Chomedey a été la première créée, suivie en 2012 par celle des secteurs de Pont-Viau et de Place Saint-Martin-Domaine Renaud. Par la suite, en 2017, dans un souci de soutenir d'autres secteurs présentant un indice élevé de défavorisation matérielle et/ou sociale, trois portraits-diagnostic ont été réalisés pour les territoires de Saint-François, de Saint-Vincent-de-Paul et de Laval-Ouest et Fabreville-Ouest.

Les 13 premières années se sont démarquées par un modèle d'intervention qui ciblait des secteurs spécifiques et délimités sur le territoire, selon des critères liés à l'indice de défavorisation matérielle et sociale. Ce modèle visait à mettre en place et à soutenir une concertation dédiée à la démarche de RUI d'un secteur spécifique, à produire un plan d'action et à soutenir sa mise en œuvre. Dans la foulée des travaux de la PRDS qui visent à « favoriser la concertation intersectorielle et multiréseau afin de répondre de manière intégrée aux besoins des personnes et des communautés », un changement dans la configuration de la concertation s'est amorcé dans les différents quartiers.

Ainsi, afin de s'adapter aux nouvelles gouvernances de concertation locale qui se dessinent dans les six secteurs d'aménagement, mais également pour s'assurer d'une meilleure cohérence des actions par l'utilisation efficiente des ressources, la Ville de Laval souhaite développer davantage d'initiatives structurantes et concertées selon une démarche de RUI sur l'ensemble du territoire de Laval. De plus, pour répondre aux différents enjeux locaux dans un contexte d'hétérogénéité et afin de favoriser l'offre de services de proximité, Laval vise de plus en plus une intervention à l'échelle des quartiers. Spécifiquement, Laval met l'accent sur une stratégie d'intervention municipale en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ciblant les territoires défavorisés et dévitalisés lavallois, basée sur les concertations locales intersectorielles et multi-réseaux ainsi que sur la participation citoyenne. Cette stratégie vise à répondre de manière intégrée aux besoins des personnes et des communautés plus vulnérables à l'échelle des six secteurs d'aménagement sur le territoire de Laval et à cerner des enjeux et des besoins en concertation avec les parties prenantes et ainsi, développer des projets s'inscrivant dans une démarche de revitalisation urbaine intégrée. Dans cet esprit, il est important de garder la perspective multiéchelle. Ainsi, les actions planifiées dans le cadre d'une approche de RUI doivent être réfléchies selon les impacts qu'elles peuvent produire localement, sur des secteurs adjacents et sur l'ensemble du territoire.





2

Un cadre d'intervention municipale

Mandatée par le comité exécutif, la Division du développement social (DDS) du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social (SCLSDS), responsable notamment de la mise en œuvre d'actions structurantes et concertées en matière de lutte contre la pauvreté et des démarches de RUI, a coordonné, en étroite collaboration avec la Division vie de quartier (DVQ), l'élaboration du présent cadre d'intervention municipale dans les secteurs dévitalisés et défavorisés par une démarche de revitalisation urbaine intégrée. Pour alimenter cette démarche, une série de consultations auprès des concertations locales et de divers services municipaux impliqués avec les démarches de RUI ont été menées.

Après plusieurs années de mise en œuvre de démarches de RUI sur le territoire lavallois, la Ville de Laval souhaite maintenant se doter d'un outil d'intervention qui structure et oriente les actions municipales dans les secteurs dévitalisés et défavorisés, et ce, dans une perspective de développement intégré, en favorisant une intervention municipale qui mise sur son caractère transversal. Le cadre d'intervention municipale sert donc d'outil guidant la planification, la mise en œuvre et l'évaluation d'une telle démarche à l'échelle du territoire lavallois, pour permettre ainsi aux services publics de la municipalité d'intervenir de manière plus ciblée avec l'aide des concertations locales présentes sur son territoire.

Démarche

Le processus qui a conduit au présent cadre d'intervention a été mené entre août 2018 et mai 2021, et s'est divisé en cinq phases :

- 1 Pratiques municipales inspirantes :** Un exercice de parangonnage, mené auprès d'autres municipalités au Québec, a été produit afin de s'inspirer des pratiques gagnantes ainsi que d'identifier les défis rencontrés. Cet exercice a permis notamment de révéler un constat important, soit de mettre l'accent sur la collaboration interservices au sein de l'appareil municipal afin de garantir une réussite dans la mise en œuvre d'actions bénéficiant d'une démarche de RUI.
- 2 Consultations auprès des concertations locales :** Des consultations menées auprès des concertations locales porteuses de démarches de RUI à Laval ont permis de les informer de la démarche et de relever les enjeux rencontrés, la vision sur l'approche et les conditions de succès.
- 3 Consultations auprès des services municipaux :** Des consultations individuelles avec des représentants des services municipaux ont servi à les informer sur l'approche de RUI, à déterminer les pratiques existantes quant au soutien déjà offert aux concertations locales, à établir des stratégies liées au mode de fonctionnement du cadre d'intervention municipale en matière de RUI et à développer une vision commune.
- 4 Analyse et rédaction :** Une cellule de travail formée de professionnels de la DDS et de la DVQ a été mise sur pied afin de mener une analyse approfondie des données recueillies dans le cadre des consultations et de l'exercice de parangonnage pour rédiger le cadre d'intervention municipale en matière de RUI.
- 5 Rétroaction auprès des parties prenantes et adoption :** Les concertations locales, les services municipaux et les instances municipales ont été consultés tout au long de la démarche dans le but de bonifier le document en vue de l'adoption finale au conseil municipal.

3

Vision et objectifs

Énoncés de vision du cadre d'intervention municipale dans les secteurs dévitalisés et défavorisés par une démarche RUI

Le cadre d'intervention municipale vise à :



développer une connaissance au sein de la municipalité et de ses divers services à la réalité locale des secteurs défavorisés et dévitalisés du territoire, et à l'approche de démarche de RUI;



instaurer et cultiver une collaboration entre les concertations locales et les services municipaux autour d'initiatives visant à développer des quartiers résilients et à échelle humaine, et ce, dans un souci de complémentarité et de transversalité afin de favoriser un meilleur arrimage entre les interventions locales et régionales;



soutenir le déploiement d'actions structurantes concertées et modelées par l'approche de RUI dans les quartiers marqués par la défavorisation et la dévitalisation dans une perspective d'implication durable des services municipaux.

Les cinq objectifs du cadre d'intervention municipale

- 1 Définir la vision municipale, les orientations, les objectifs d'intervention et les leviers qui sous-tendent le cadre d'intervention de la Ville en matière de RUI;
- 2 Définir les rôles respectifs des différents services municipaux interpellés dans le cadre de l'intervention municipale;
- 3 Établir un mode de fonctionnement interservices visant à améliorer et à harmoniser les pratiques interpellant les différents services municipaux dans le soutien des actions structurantes en matière de démarche de RUI à Laval. Des mécanismes de révision devront être prévus afin que le cadre d'intervention municipale puisse s'ajuster en conséquence;
- 4 Favoriser la mise en commun des ressources et des leviers municipaux dans la mise en œuvre d'une vision intégrée de l'approche de démarche de RUI;
- 5 Faciliter une cohérence des actions menées par les partenaires institutionnels et communautaires interpellés dans les démarches de RUI.

Ces objectifs visent ainsi à favoriser une revitalisation urbaine concertée dans les secteurs les plus défavorisés sur le territoire de Laval en se basant sur les planifications municipales et les plans d'action des différentes concertations locales.

4

L'intervention municipale en matière de RUI

Qu'est-ce que l'intervention municipale en matière de RUI?

Rappelons qu'en vertu de l'approche de démarche de RUI, il est souhaité d'«intensifier» les interventions dans les secteurs présentant un indice de défavorisation plus élevé sur le territoire, et ce, dans un contexte multisectoriel et multiréseau, afin de les revitaliser et ainsi de réduire les inégalités qui contribuent à garder certaines personnes dans le cycle de la pauvreté et de l'exclusion sociale. En ce sens, une intervention municipale en matière de RUI est considérée comme telle s'il s'agit d'une initiative ayant une portée de revitalisation urbaine, impliquant plusieurs acteurs, dont la participation des acteurs locaux.

Soulignons que les différents services municipaux interpellés dans le présent cadre sont appelés à indiquer leur contribution pour soutenir la revitalisation urbaine des secteurs identifiés comme étant défavorisés, selon leur mission, leur expertise et leur planification d'intervention. Par exemple, est-ce par une meilleure desserte en infrastructure, par la lutte contre les îlots de chaleur, par le design urbain d'espaces publics sécuritaires et de qualité, par la redynamisation des rues commerçantes, etc. ?

Écosystème de l'intervention municipale en matière de RUI

Des programmes régionaux en matière de lutte contre la pauvreté et de développement urbain déjà en cours légitiment la mise en place d'une stratégie territoriale comme celle d'une démarche de RUI en plus de fournir des orientations stratégiques, dont

la planification stratégique de la Ville de Laval, le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), le plan d'action de l'Alliance pour la solidarité de la région de Laval et la Politique régionale de développement social (PRDS).

Les démarches de RUI s'imbriquent alors dans ces orientations et ce contexte.

Précisément, l'intervention municipale en matière de RUI peut prendre les deux formes suivantes :

- 1 La municipalité est porteuse d'une action structurante en matière de RUI et travaille en partenariat avec le milieu local dans un secteur défavorisé et dévitalisé;
- 2 Une concertation locale est porteuse d'une action structurante en matière de RUI, et la municipalité agit à titre de partenaire sur le plan local.

De plus, il est important de reconnaître que la municipalité pourrait intervenir directement dans un secteur dévitalisé et défavorisé sans toutefois avoir une approche de RUI; dans ce cas, l'approche du présent cadre ne s'appliquerait pas.

Finalement, il est important de reconnaître que l'intervention municipale en matière de RUI s'inscrit également dans une perspective régionale, où d'autres acteurs institutionnels ont une influence, tels que le Centre intégré des services sociaux et de santé (CISSS) de Laval, ainsi que des instances de concertation stratégique, telles que le Comité sectoriel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ou toute autre instance, selon la nature de l'initiative.

5

Principes directeurs guidant l'intervention municipale en matière de RUI

Quatre principes directeurs guident l'ensemble de l'intervention municipale en matière de RUI : le réflexe RUI; le partage optimal de l'information; la reconnaissance des spécificités et l'hétérogénéité des populations et des territoires et l'approche partenariale et intersectorielle.

Il est important de souligner que ces principes directeurs s'appliquent aux interventions municipales dans le cadre de la démarche de RUI et que, par le fait même, ils excluent les interventions municipales des services hors démarches RUI, comme l'entretien quotidien des espaces publics.

1. Le réflexe RUI

Les services municipaux interpellés par le présent cadre d'intervention municipale portent une attention particulière aux secteurs dévitalisés et défavorisés dans leurs interventions, et ce, toujours dans un souci de complémentarité et de collaboration. Il a pour objectif de consolider et de dynamiser les actions structurantes et concertées, modelées par l'approche de démarche de RUI. Comme mentionné plus haut, le soutien et le développement des démarches de RUI sur le territoire lavallois fait partie des orientations et des engagements de la Ville de Laval.

La volonté de la municipalité d'assurer le réflexe RUI sera traduite par une implication soutenue des services concernés tout en favorisant la circulation de l'information bidirectionnelle et en offrant la formation requise aux intervenants municipaux. Des mécanismes seront mis en place afin d'informer annuellement et selon les besoins la direction générale et le comité exécutif afin d'ancrer le réflexe RUI au sein de l'administration municipale.

2. Partage optimal de l'information

Pour faciliter le travail partenarial et intersectoriel, et intervenir de façon efficace, il est crucial d'assurer une communication fluide entre les services et avec les partenaires, à l'aide, entre autres, des mécanismes énoncés dans le présent cadre d'intervention municipale.

3. La reconnaissance des spécificités et l'hétérogénéité des populations et des territoires

Dans toutes les interventions municipales en matière de RUI, il est important de reconnaître que les territoires ciblés ont des populations diversifiées qui présentent des besoins spécifiques. Ceci sous-entend qu'il est important de garder une souplesse dans les stratégies d'intervention et de favoriser des actions variées et adaptées selon le territoire et la population visés.

4. Approche partenariale et intersectorielle

Les interventions municipales en matière de RUI sont menées avec une approche partenariale et intersectorielle. Il est donc inévitable de développer une vision commune, avec une approche de coconstruction et de concertation, sous-entendant ainsi le respect de la complémentarité des partenaires impliqués.

6

Parties prenantes et gouvernance

Les parties prenantes et le rôle

Bien que selon la nature de ses fonctions, la Ville de Laval exerce un rôle de premier plan dans le soutien et le développement des quartiers sur son territoire, en cohérence avec la nature intersectorielle et multi-échelle de l'approche des démarches de RUI, elle reconnaît l'apport considérable et l'engagement des acteurs locaux du territoire. C'est dans cette perspective que l'intervention municipale en matière de RUI s'inscrit dans une logique de partenariat avec les concertations locales, et ce, afin d'en assurer la réussite.

Services municipaux concernés

Les services et bureaux municipaux concernés ont été ciblés selon leur capacité d'intervention en matière de revitalisation urbaine intégrée. Les services et bureaux suivants sont considérés comme étant les plus susceptibles d'intervenir dans les secteurs dévitalisés et défavorisés, et ils ont d'ailleurs été consultés pour l'élaboration du présent document :

- Communications et marketing
- Culture, sport, loisirs et développement social
- Développement économique
- Environnement et écocitoyenneté
- Gestion des immeubles
- Grands projets
- Ingénierie
- Travaux publics
- Urbanisme
- Police

Partenaires institutionnels et communautaires régionaux concernés par les démarches de revitalisation urbaine intégrée

Alliance pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Le comité de l'Alliance pour la solidarité de la région de Laval, qui agit en tant que comité régional sectoriel en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, a été mis en place pour coordonner la mise en œuvre du plan d'action régional en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ce comité collabore également étroitement avec les acteurs des démarches de RUI sur le territoire.

Centre intégré des services sociaux et de santé (CISSS) de Laval

Le CISSS de Laval, un allié important pour le développement des communautés à Laval, est un partenaire essentiel dans le développement social régional et l'est donc notamment dans le cadre des démarches de RUI. En l'occurrence, les organisateurs et organisatrices communautaires du CISSS de Laval accompagnent les démarches de RUI depuis le début de leur implantation. Et puisque la Division vie de quartier de la Ville de Laval accompagne également les concertations locales, il est crucial de travailler en collaboration et en complémentarité avec le CISSS de Laval.

Concertations locales

Les concertations locales sont des instances qui rassemblent les acteurs locaux autour d'enjeux communs dans les divers quartiers. Elles se veulent intersectorielles et multiréseaux, et ont une expertise dans la détermination des besoins et des dynamiques à l'échelle de leur quartier. Il est prescrit que les actions en matière de RUI soient développées en collaboration avec elles et s'arriment avec leur planification.

Comité interservices RUI

Un comité interservices regroupant tous les services municipaux interpellés par le présent cadre est mis en place afin de faciliter la mise en œuvre des démarches RUI sur le territoire de Laval. Ce comité est coordonné par la Division du développement social, qui agit comme facilitateur pour mettre en œuvre le cadre d'intervention municipale ainsi que pour assurer la fluidité de la communication entre les parties prenantes municipales.

Le comité interservices RUI est responsable :

- de déterminer des actions issues des planifications des différents services concernés ayant un potentiel d'être mises en œuvre dans un contexte de démarche de RUI;
- de déterminer des actions issues des plans d'action des concertations locales ayant un potentiel d'être mises en œuvre dans un contexte de démarche de RUI;
- de prioriser les actions ciblées et de produire un plan d'action quinquennal afin d'assurer la mise en œuvre du cadre d'intervention municipale dans les secteurs dévitalisés et défavorisés par une démarche de RUI;
- de présenter pour adoption à la direction générale et au comité exécutif le plan d'action quinquennal;
- de contribuer à la mise en œuvre des actions issues du plan d'action du comité interservices RUI;
- de présenter à la direction générale et au comité exécutif un état d'avancement annuel du plan d'action;
- d'assurer le partage de connaissances et d'expertise afin d'avoir une meilleure compréhension des multiples défis de la revitalisation urbaine dans une perspective de lutte contre la pauvreté, selon différentes sphères : sociale, environnementale, physique et économique;
- de déterminer les meilleures pratiques en termes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, incluant l'approche de démarche de RUI;
- de faire des liens entre les enjeux locaux et des objectifs sociaux, économiques et environnementaux régionaux;

- de veiller à l'arrimage entre les politiques publiques et la mise en œuvre des projets en matière de RUI;
- de mettre en commun des leviers et des ressources – le cas échéant, faire des recommandations aux instances décisionnelles.

Le comité interservices RUI a pour mandat de produire un plan d'action et d'en assurer le suivi. Soulignons le fait que le plan d'action est rédigé à l'aide d'une détermination et d'une priorisation d'initiatives issues des planifications municipales et/ou des plans d'action des concertations locales des six secteurs d'aménagement. Les initiatives choisies devront être structurantes, concertées et modelées par les critères des démarches de RUI. Une planification annuelle sera également produite dans le but de saisir les occasions, de suivre les investissements en cours ou prévus et de déterminer les besoins locaux déjà connus ou émergents. Une évaluation de la mise en œuvre du plan d'action est également prévue. C'est donc cette planification et ces suivis qui guideront les actions du comité interservices RUI et concrètement l'intervention municipale dans les secteurs dévitalisés et défavorisés par une démarche de revitalisation urbaine intégrée. Des comités de travail pourraient être créés, s'il y a lieu, pour assurer le suivi d'interventions spécifiques ou encore des comités de travail existants pourraient s'adjoindre de partenaires complémentaires pour assurer une approche de RUI. À noter que cette démarche de priorisation annuelle et de planification n'empêche pas un processus en continu d'identification d'opportunités sur le territoire de Laval.

De plus, il est important de souligner que la Division du développement social travaille en étroite collaboration avec la Division vie de quartier afin de s'appuyer sur son expertise pour faciliter l'arrimage avec les dynamiques locales ainsi que de favoriser la mobilisation des partenaires impliqués dans les concertations locales.

Mise en œuvre

**Plan d'action régional
en matière de lutte contre
la pauvreté et l'exclusion
sociale**

**Planifications et
programmes des services
municipaux**

**Plan d'action des
concertations locales
des 6 secteurs de Laval**

Comité interservices

- Détermination et priorisation des actions pouvant faire l'objet d'une démarche de RUI
- Production et suivi de la mise en œuvre du plan d'action quinquennal en matière de RUI

**Actions
concertées
RUI
Secteur 1**

**Actions
concertées
RUI
Secteur 2**

**Actions
concertées
RUI
Secteur 3**

**Actions
concertées
RUI
Secteur 4**

**Actions
concertées
RUI
Secteur 5**

**Actions
concertées
RUI
Secteur 6**

7

Axes d'intervention

Afin d'atteindre les objectifs du présent cadre d'intervention, trois axes d'intervention ont été définis :

- Priorisation des actions bénéficiant d'une démarche de RUI et cohérence des interventions;
- Codéveloppement des actions structurantes en matière de RUI;
- Suivi, évaluation et apprentissage quant à l'intervention municipale dans les secteurs dévitalisés et défavorisés par une démarche de RUI.

Il va sans dire que ces axes sont interdépendants et que le succès des interventions dépend de leur complémentarité; succès favorisé notamment par la concertation des différents acteurs et des partenaires. De plus, rappelons que les services municipaux interpellés dans le présent cadre sont tous contributifs à la revitalisation d'un ou des secteurs dévitalisés et défavorisés sur le territoire de Laval, selon leur mission et leur expertise.

Priorisation des actions et cohérence des interventions

La revitalisation des secteurs dévitalisés et défavorisés renvoie au réflexe RUI. En effet, bien que les services municipaux à travers leurs expertises respectives et leurs programmes et activités s'impliquent dans les secteurs dévitalisés et défavorisés, par exemple en contribuant à créer des quartiers à échelle humaine, la complémentarité et la collaboration entre les planifications municipales et les plans d'action des concertations locales concernées sont prescrites. Ainsi, un exercice préalable de détermination des actions issues des planifications municipales et des plans d'action des concertations locales permet subséquemment de prioriser certaines actions pouvant faire l'objet d'une démarche de RUI et donc d'être inscrites dans le plan d'action quinquennal du comité interservices. Cette priorisation se base alors sur une analyse des besoins des secteurs d'aménagement présentant un indice de défavorisation et de dévitalisation élevé, en adéquation avec les planifications des différents services municipaux et des concertations locales.



Codéveloppement des actions structurantes en matière de RUI

Les projets structurants en matière de RUI ne peuvent se réaliser sans la collaboration de la municipalité. Dans cet esprit, les services municipaux interpellés dans le présent cadre d'intervention municipale s'engagent à codévelopper et à soutenir son plan d'action. De plus, certaines actions découlant des plans d'action des concertations locales peuvent être soutenues. Les domaines d'intervention de RUI sont notamment :

- Environnement physique (cadre bâti)
- Environnement social et communautaire
- Environnement économique et commercial
- Axe transversal : développement durable

Suivi, évaluation et apprentissage quant à l'intervention municipale dans les secteurs dévitalisés et défavorisés par une démarche de RUI

Un suivi et une évaluation des actions entreprises par la municipalité en matière de RUI sont nécessaires, afin de maximiser le potentiel de revitalisation urbaine et de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale. De plus, l'évaluation doit être faite dans une perspective d'apprentissage. Ceci implique de :

- recueillir des données, des recherches et des renseignements analytiques sur la revitalisation urbaine et le développement communautaire, afin d'élargir la base de données probante;
- suivre et évaluer les impacts du plan d'action du cadre d'intervention et des dépenses en termes d'efficacité, de qualité, d'impact et de rendement;
- suivre et évaluer les interventions des différents services en matière de RUI ainsi que les leviers associés;
- maintenir des processus d'apprentissage dans le cycle de l'évaluation;
- diffuser les résultats et de faire rayonner la démarche de RUI.

Crédits

Le Cadre d'intervention municipale dans les secteurs dévitalisés et défavorisés par une démarche de revitalisation urbaine intégrée a été réalisé par la Ville de Laval en collaboration avec ses partenaires internes et externes, sous la coordination générale de la Division du développement social du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social. La Ville de Laval remercie les organisations, les instances de concertation ainsi que les employés municipaux qui ont contribué à la réalisation du cadre.

Services municipaux

Service des travaux publics
Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social
Service du développement économique
Service des communications et du marketing
Service de police
Service de l'ingénierie
Bureau des grands projets
Service de l'urbanisme
Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté

Partenaires

RUI Chomedey
RUI Pont-Viau
RUI Place St-Martin /Domaine Renaud
Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval

Coordination et gestion du projet

Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social
Widlyne André
Amélie Boudot
Marie-Hélène Choinière
Catherine Gagné
Rébecca Langevin

Recherche, analyse et rédaction

Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social
Widlyne André
Amélie Boudot
Marie-Hélène Choinière
Catherine Gagné

Planification et animation des consultations

Ville de Laval

Conception graphique

Service des communications et du marketing de la Ville de Laval

Montage infographique

Lysanne Arseneau

Révision linguistique

Féminin pluriel

Photographie

Vincent Girard (p. 11 et 21)
iStock (p. 1 et 8)
Sophie Poliquin (p.12)

Production

Ville de Laval – COM-09-2021
Dépôt légal – 8 septembre 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-924590-32-4 (édition imprimée)
ISBN 978-2-924590-33-1 (édition en ligne)

